SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 24 JANVIER 2017

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le dix-sept janvier deux mille dix-sept par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU MARDI 17 JANVIER 2017- NON QUORUM

PRESENTS

ACHERES	Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE Hugues RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Charlotte GOSSELET, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE Véronique LABORDE, DELEGUEE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE MESNIL-LE-ROI	Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Laurence LELARGE, DELEGUEE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Florence XOLIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Emmanuel LAMY, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Christophe GOETHALS, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président le dix-neuf janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMADEI, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 JANVIER 2017

PRESENTS

ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
AUBERGENVILLE	Sylvia PADIOU, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Christiane PIRET, DELEGUEE SUPPLEANTE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Etienne CATTIER, DELEGUE TITULAIRE Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
FOURQUEUX	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE Anne DE JACQUELOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE Florence GENOUVILLE, DELEGUEE TITULAIRE
LE MESNIL-LE-ROI	Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Florence XOLIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Christophe GOETHALS, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Marc HONORE, DELEGUE TITULAIRE Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE Nicolas BENARD, DELEGUE SUPPLEANT
AIGREMONT	Alfred ROSALES, DELEGUE TITULAIRE Ulrika BRUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Hugues RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE Véronique DOLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
BOUGIVAL	Fabien SEBBAH, DELEGUE SUPPLEANT Gaël DIOT, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SOUS-POISSY	Thibault LEDIN, DELEGUE TITULAIRE Charlotte GOSSELET, DELEGUEE TITULAIRE

CHAMBOURCY	Caroline DOUCET, DELEGUEE TITULAIRE
	Pascale BARON, DELEGUEE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Niayé CAMARA, DELEGUE TITULAIRE
	Lydie CREPPY, DELEGUEE TITULAIRE
	Jérôme BONNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
	Youssef ABDELBAHRI, DELEGUE SUPPLEANT
CHAPET	Véronique ZIMMER, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHATOU	Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE
	Virginie MINART-GIVERNE, DELEGUEE TITULAIRE
	Eric GERNER, DELEGUE SUPPLEANT
CROISSY-SUR-SEINE	Corinne MARTINEZ, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Bruno CHELET, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie HURTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Sébastien PINET, DELEGUE SUPPLEANT
LE MESNIL-LE-ROI	Elisabeth MESSAGER, DELEGUEE TITULAIRE
	Christèle COLOMBIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
	Frederic GOZLAN, DELEGUE TITULAIRE
	Francis GUIZA, DELEGUE SUPPLEANT
	François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
	Evelyne GEFFROY, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Viviane DOSSET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Laurence LAFONT, DELEGUE TITULAIRE
	Jean-Baptiste CLAUZURE, DELEGUE SUPPLEANT
	Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT
MAISONS-LAFFITTE	Jacques BARREAU, DELEGUE TITULAIRE
	Janick GEHIN, DELEGUEE TITULAIRE
	Béatrice VIVIEN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE
	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
	Thierry GUILLOT, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Emmanuela CARDOSO, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
MEDAN	Matthieu DUBREUIL, DELEGUE TITULAIRE
	Eric DEWASMES, DELEGUE SUPPLEANT
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
	Jordan FOSSE, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Stéphanie MARTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Christèle GRANDIN, DELEGUEE TITULAIRE
	Michel BARDOT, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY	Karl OLIVE, DELEGUE TITULAIRE
	Karine EMONET-VILLAIN, DELEGUEE TITULAIRE
	Gilles DJEYARAMANE, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Karel KURZWEIL, DELEGUE TITULAIRE
	Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
	Thomas BATIGNE, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Frederique BROCHOT-MAHER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNEUIL-SUR-SEINE	Patrice JEGOUIC, DELEGUE TITULAIRE
	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE SUPPLEANT
	Julien FREJABUE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Henriette LARRIBAU, DELEGUEE TITULAIRE
	Charlotte PREVERAUD DE VAUMAS, DELEGUEE SUPPLEANTE
VILLENNES-SUR-SEINE	Marcel DJOURNO, DELEGUE TITULAIRE
	Jean-Pierre LAIGNEAU, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Nadine FOURNIER, Attachée des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**34**
QUORUM	:	**35**
Délégués présents	:	***20***
Délégués comptant pour le vote	:	***20***

RÉUNION DU 24 JANVIER 2017

Le Président remercie les membres du Comité pour leur présence et ouvre la séance à 18h00.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne ? en tant que Secrétaire de Séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité du 7 décembre 2017
- Rapport d'orientation budgétaire 2017
- Grille des programmes de la chaîne Yvelines Première pour la saison 2016-2017
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 7 DÉCEMBRE 2017

Le Président s'enquiert d'éventuelles observations de la part des membres du Comité.

Sans observation, **le Président** soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Le Comité adopte, à l'unanimité (1 abstention), le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Le Président présente le rapport et rappelle que cette année 2017 est la dernière année de travail du SIDECOM de concert avec Yvelines Première car il est envisagé la création d'une société d'économie mixte (SEM) qui deviendrait propriétaire de Tvfil 78 et d'Yvelines Première. Il ajoute que des juristes indépendants et ceux du Conseil Départemental des Yvelines travaillent à la création de cette SEM.

En ce qui concerne les quatre pistes recensées, il mentionne que celles-ci dépendent des dernières avancées d'Yvelines Première. Le SIDECOM continuera de subventionner la chaîne pendant la mise en œuvre de la fusion de Tvfil et d'Yvelines Première pour créer une télévision différente. Ainsi, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 €, réalisée via les excédents reportés d'année en année.

Monsieur FAIST constate que, hélas, les années se suivent et se ressemblent. Il comprend qu'Yvelines Première et d'autres aient envie de créer une chaîne départementale. Néanmoins, au regard des budgets primitifs des deux intercommunalités, il lui semble compliqué de voter une subvention annuelle à Yvelines Première, y compris une subvention exceptionnelle pour la deuxième année consécutive, d'autant que personne ne sait si les deux intercommunalités répondront à la demande. Il ajoute que la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines est également concernée, car il faut qu'elle accepte, elle aussi, de casser la SEM actuelle Tvfil et d'intégrer une nouvelle SEM ou Société publique locale (SPL).

Selon lui, l'avenir est très incertain. De plus, en tant que membre de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, il affirme qu'il n'est pas sûr qu'il existe une volonté réelle de financer une télévision départementale par ce biais, même si chacun sait qu'une proximité évidente existe entre le Président du Département et le Président de la Communauté Urbaine. Or, il a ouï dire que, s'il était finalement décidé d'arrêter cette télévision locale – ce qu'il regretterait –, le Syndicat serait appelé à financer la fermeture et la fin des contrats de certains salariés.

Selon lui, inscrire le principe dans le budget d'une subvention annuelle plus une subvention exceptionnelle accordée dès le vote du budget primitif du Syndicat paraît difficile. En effet, comme évoqué précédemment, au mois de mars ou d'avril, les deux intercommunalités risquent de ne pas inscrire dans leur budget primitif cette participation à cette création d'une nouvelle SEM ou nouvelle SPL.

Il note qu'à quasiment toutes les réunions, le quorum n'est pas atteint et observe que le Syndicat cherche aujourd'hui un autre véhicule pour financer ou contribuer ou développer une chaîne locale, même si, en son temps, Monsieur PERICARD avait eu raison de la créer.
Il propose de n'inscrire que six mois de subvention pour Yvelines Première car le Syndicat aura l'occasion par la suite, dans le cadre d'une modification budgétaire ou d'un budget supplémentaire, de prolonger la subvention. Il ajoute que, si le Syndicat devait se dissoudre avant la fin de l'année, il serait regrettable pour lui d'avoir acté et mis au budget la totalité de cette subvention. Le Syndicat serait alors contraint de la verser si celle-ci était inscrite au budget primitif.

Il rappelle qu'en 2012-2013, plusieurs communes voulaient sortir du Syndicat et il avait été signalé que le Syndicat ne pouvait fermer parce que les élections municipales se profilaient. À trois ans de la fin de ce mandat, il ne souhaite pas que la situation se répète. Pour lui, soit une solution est trouvée d'ici le milieu de l'année 2017 et celle-ci est mise en œuvre, soit il faudra fermer Yvelines Première. Selon lui, les membres du Comité doivent entendre cette vérité.

Il indique que, si les deux intercommunalités ne participent pas, si le Département ne participe pas ou si la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines juge qu'il y existe un risque qu'intercommunalités et Département refusent de payer ou d'avancer, il faudra dissoudre le Syndicat. Il ajoute que, dans l'attente, le Syndicat devra trouver un autre véhicule pour Yvelines Première ou fermer cette télévision, ce qui serait regrettable pour les journalistes. Il répète que les décisions des membres du Comité doivent être animées par le principe de réalité.

Le Président déclare que plusieurs éléments dans les propos de Monsieur FAIST le gênent, tout d'abord sa conclusion. En effet, il estime que ce n'est pas au SIDECOM de décider de l'arrêt ou de la continuité d'une association juridiquement indépendante et que la seule décision qui peut être prise par le SIDECOM est celle d'arrêter de subventionner et donc de décider, non pas d'arrêter la chaîne, mais d'arrêter de financer la chaîne. La différence est, selon lui, fondamentale et la responsabilité toute autre.
Il fait observer que ce point est important, car il appartient à Yvelines Première, et à elle seule, de décider quelle structure doit porter cette chaîne. De même, elle seule peut décider de son avenir juridique.

Ensuite, il note la proposition de Monsieur FAIST de ne pas inscrire la totalité de la subvention et ainsi, si le SIDECOM est appelé à combler le déficit d'Yvelines Première, il restera de l'argent disponible. Il rappelle à cette occasion à ceux qui ne le savent pas que la subvention est mensuelle et non versée en une seule fois.
Si le Syndicat n'inscrit que 435 K€, et qu'Yvelines Première s'arrête au 30 juin, seuls six mois auront été versés et le reste servira à combler le déficit potentiel d'Yvelines Première et à payer les indemnités dues aux salariés. Il reconnaît que ce cas de figure peut se produire. De plus, le SIDECOM dispose d'une convention avec la chaîne qui court jusqu'au 31 décembre 2017. Par conséquent, n'inscrire volontairement que 50 % de la subvention dans le budget ne permettra pas de couvrir le fonctionnement et les engagements pris vis-à-vis de la chaîne. Il ajoute que cela reviendrait à condamner dès aujourd'hui la chaîne et la priver de réaliser son travail de réorganisation. D'un point de vue financier, il constate que la situation revient au même.
Il répète qu'inscrire seulement la moitié de la subvention au budget engendrera un arrêt complet après le vote du budget.
Il affirme qu'il ne peut suivre Monsieur FAIST sur ce point.

Selon **Monsieur HUSSON**, cette décision est peut-être la bonne et il annonce que la Ville de Croissy défend une telle position. Il mentionne qu'il siège au SIDECOM depuis huit ans et

constate que les mêmes discussions reviennent régulièrement autour de la pérennité du SIDECOM et d'Yvelines Première. Il note que le discours est de nouveau le même cette année et, selon lui, il faut que cela cesse.

Le Président souligne que les membres du Comité doivent être cohérents avec eux-mêmes. Il rappelle qu'un avenant à la convention a été signé, quelques mois plus tôt. Cet avenant court jusqu'au 31 décembre 2017. Il avertit qu'un tel avenant n'a aucun sens, si le Syndicat, au moment de voter le budget suivant, ignore l'existence même de cette convention et décide de ne rien verser cette année.

Monsieur FAIST signale qu'il pensait que la convention avait été prolongée de six mois l'année précédente le temps de trouver une solution.

Le Président lui répond que ce n'est pas exact.

Monsieur FAIST rappelle qu'une proposition de la part du Sénateur GOURNAC devait être reçue avant la fin de l'année dernière.

Le Président indique à Monsieur FAIST que s'il était présent plus régulièrement il aurait entendu les débats et les propositions.

Monsieur FAIST déclare qu'il comprend que le Syndicat verse la totalité de la subvention. Il a acté le prolongement de la convention jusqu'à la fin de l'année 2017, car elle est inscrite et elle est due. Mais même si la subvention est versée par douzième, le Syndicat peut être appelé à la verser en totalité en cas de difficulté quelconque. Néanmoins, il ne souhaite pas que la subvention exceptionnelle soit versée et préfère que le Syndicat conserve ses réserves. S'il est nécessaire par la suite de payer quoi que ce soit, le SIDECOM prendra ensuite la mesure d'une subvention exceptionnelle au moment opportun. Il note qu'une telle subvention a déjà été versée l'année précédente et que si celle-ci est versée tous les ans, elle n'a plus rien d'exceptionnel Il plaide donc pour que ne soit versée que la subvention « conventionnelle. »

Il affirme qu'il n'a rien contre Yvelines Première, encore moins contre ses journalistes, ni contre son Président actuel ou ses prédécesseurs. Il fait observer qu'il s'agit également d'un problème budgétaire issu de la raréfaction des ressources au niveau des collectivités territoriales et de la complexification des relations du Syndicat avec les intercommunalités. Selon lui, Yvelines Première n'est, aujourd'hui, plus le bon média.

Il ajoute que s'il y a une volonté départementale d'agir, c'est le problème et le sujet du Département, mais il ajoute qu'il n'en n'est pas certain au regard des propos qu'il entend à la CU GPSeO.

Il propose une nouvelle fois de ne pas inscrire la subvention exceptionnelle.

Madame XOLIN mentionne qu'elle n'est représentante au SIDECOM que depuis 2014. Elle n'a donc pas la même impression de lassitude et de récurrence des discours. Yvelines Première est en pleine mutation et elle est quelque peu surprise que certains envisagent de lâcher les commandes de l'avion alors même que le SIDECOM cherche à atterrir et sauver un outil média. Elle ne comprend pas ce qui empêche le Syndicat de soutenir Yvelines Première jusqu'à l'aboutissement de sa mutation d'ici à quelques mois.

Elle suggère de laisser les Communautés urbaines et le Département se positionner, mais reconnaît que le Syndicat devrait peut-être mieux expliquer sa position pour que cela prenne forme assez rapidement. Cependant, elle comprend qu'il y ait une certaine hâte et la partage. En revanche, elle n'est pas favorable à l'idée d'abandonner la chaîne quand celle-ci pourrait commencer à prendre forme. Elle souhaite en effet que le département conserve un outil de communication exceptionnel. De plus, un rapprochement est envisagé entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Elle s'interroge donc sur ce qui pourrait éventuellement se concevoir dans ce cadre et répète qu'elle ne souhaite pas que le Syndicat se prive d'un outil avant de savoir quelle ampleur il est possible de lui donner.

Le Président abonde en son sens. Il mentionne que le rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine est un autre débat qui ne regarde pas le SIDECOM et, pour lui, cette question n'a pas lieu d'être débattue au Comité.

Monsieur FAIST rappelle qu'il y a près de deux ans de cela, avant la création des deux intercommunalités, ce même débat avait eu lieu. Il s'agissait de savoir si les deux intercommunalités en fusion créeraient une SPL ou pas. Un groupe de travail avait été créé à cette occasion afin de travailler sur l'avenir d'Yvelines Première et avait réfléchi et proposé de créer éventuellement une SEM ou une SPL entre les deux intercommunalités. Il précise que le groupe travaillait à l'époque à l'évolution d'Yvelines Première sur ce nouveau grand territoire pour aller au-delà des communes du Syndicat et collaborer avec Tvfil.
Il constate que, près de deux ans plus tard, s'il existe des intentions et si des personnes travaillent sur le sujet – et il les en remercie –, aucun élément concret, formel et écrit ne laisse croire à une réalisation prochaine.

Il spécifie qu'il n'a pas l'intention de juger si Yvelines Première est un bon ou mauvais outil, mais il note que le Syndicat n'est qu'une tirelire et son intérêt, en tant que telle, se limite au financement de la chaîne. Le SIDECOM ponctionne de l'argent aux communes pour le verser à l'association. Il constate que le Syndicat n'est pas le bon élément.
Pour lui, soit le Syndicat est dissous, la subvention est votée et le Syndicat s'arrête fin 2017 et advienne que pourra, soit la situation reste dans l'état. Cependant, selon lui, le SIDECOM ne peut persévérer *ad vitam aeternam* dans le rôle de simple tirelire d'une chaîne locale, malgré tout l'intérêt qu'elle représente.

Le Président note que cette position ne regarde que Monsieur FAIST et signale que, d'après les juristes consultés il y a quelque temps de cela, si la chaîne était rentable avec ce type de subvention, ce serait la solution la plus simple et qui pourrait fonctionner encore.

Il fait observer que le problème est aujourd'hui totalement différent. En effet, le groupe de travail que Monsieur FAIST évoque, et dont il faisait partie, a décidé par la suite et, à la majorité de ses membres, d'aller au-delà de ce que Monsieur FAIST avait étudié, c'est-à-dire une télévision départementale. Il en profite pour saluer l'excellent travail réalisé par Monsieur FAIST.
Il précise que le travail mené par la suite a consisté à établir un rapprochement avec les structures de Tvfil et avec certaines personnes du Département pour savoir comment aboutir à une solution de télévision départementale. Il mentionne qu'il lui a été rapporté que sa zone de couverture comprendrait celle d'Yvelines Première, celle de Tvfil plus le Mantois, qui n'est pas couvert, et la zone de Rambouillet. Il souligne que ce projet est beaucoup plus ambitieux que celui sur lequel le Syndicat s'était arrêté. Il reconnaît que du temps est nécessaire pour qu'un tel projet avance.

Il mentionne qu'un certain nombre de séances ont été annoncées, notamment par Monsieur GOURNAC lorsqu'il était présent, avec des échéances sur le premier semestre et que la situation est inchangée.
Il fait part de contacts pris avec les diverses intercommunalités et, dans celles-ci, des élus ont été désignés pour étudier le sujet. Il ajoute à ce propos qu'il ne lui appartient pas d'annoncer qui a été désigné par les intercommunalités.
Il plaide pour que l'on laisse les collaborateurs d'Yvelines Première et ceux qui élaborent ce rapprochement travailler et pour que le Syndicat se mettre en ordre de marche afin de leur permettre de travailler correctement.
Le Président souligne que, si ce travail aboutit ensuite à la fin du SIDECOM, ce n'est absolument pas une question de principe.

Madame PADIOU mentionne que, lors de sa dernière assemblée, Yvelines Première n'avait pas voté son budget. Une assemblée extraordinaire s'est déroulée en septembre ou octobre 2016, mais elle n'a pu s'y rendre. Un représentant de la commune d'Aubergenville était tout de même présent et il lui a rapporté que le budget n'avait toujours pas été voté. Elle s'interroge quant au fonctionnement d'une association sans budget voté.
Elle demande au Président comment Yvelines Première a terminé l'année précédente avec la subvention du Syndicat.

Le Président répond qu'Yvelines Première n'a pas fermé et a terminé son année. Il ajoute que ses problèmes de rentabilité et de trésorerie sont évidents, mais ne l'empêchent pas de tourner.
Il fait remarquer qu'une association est souvent peu soutenue par les banques et celles-ci n'accordent pas de découverts aisément à des associations, quelle que soit la nature de l'association, y compris Yvelines Première.

Il note que, si Yvelines Première existe encore, c'est en raison des réformes internes qui ont eu lieu pour ajuster ses dépenses à ses recettes, du moins en partie. Il ajoute que ses réserves ont été consommées.
Il remarque que tout le monde a tendance à faire de l'isomorphisme avec toutes les structures. Or, d'un point de vue légal, autant un budget est obligatoire pour une structure publique, autant il ne l'est pas pour une association, sauf si les statuts le prévoient. Selon lui, ce débat juridique ne présente pas grand intérêt ici.

Monsieur FAIST signale que ce n'est pas une obligation juridique, mais une obligation factuelle.
Il note qu'il est évident que la situation ne peut durer éternellement et il observe que cela a déjà été évoqué maintes fois dans cette assemblée. Il ajoute que le terme utilisé était celui de « soutien abusif ». Depuis 2014, la même discussion revient chaque année au même moment.

Le Président l'interrompt pour constater que la même position est émise tous les ans par les représentants de certaines communes, qui, depuis un certain nombre d'années, veulent sortir du Syndicat et arrêter le financement d'Yvelines Première. Il fait remarquer que cette position n'est pas majoritaire. Il leur sait gré de leur constance dans leurs idées, mais demande qu'il ne soit pas annoncé que cette position est celle du Syndicat.

Monsieur FAIST précise son propos et note que, plus le temps passe, plus le Syndicat est engagé. Il souhaite obtenir des éléments solides, car ce sujet est abordé depuis de nombreuses années. Il mentionne qu'il a ressenti un espoir lorsqu'il a entendu le Sénateur évoquer tout le travail en cours de réalisation. Malheureusement, la situation est la même et le Syndicat est responsable tant juridiquement qu'humainement.
Selon lui, cet engagement est une sorte d'engagement forcé et désire donc qu'une décision soit prise.

Le Président répond qu'il a toujours été annoncé que le Syndicat était engagé moralement. Il rappelle un débat lors de la fin du mandat précédent au cours duquel ce point avait été évoqué. Que le Syndicat ait une obligation juridique ou non, il est selon lui hors de question de laisser Yvelines Première fermer dans des conditions qui ne seraient pas « propres ». Il souligne que, même si le Syndicat n'en est pas juridiquement responsable, il est moralement responsable de ce qu'il adviendrait.

Pour lui, le Syndicat n'est pas de plus en plus engagé, il l'a toujours été. Cependant, il reconnaît que cette discussion a toujours existé. Il signale qu'il a également toujours été annoncé que le Syndicat devra assumer ses responsabilités vis-à-vis d'Yvelines Première le moment venu, notamment d'un point de vue moral vis-à-vis de la direction ; le problème des salariés se résoudra d'une façon différente. Il ajoute qu'il ne lui appartient pas ici de faire un cours sur les liquidations et situations de cessation de paiements.

Monsieur FAIST estime qu'il est temps de s'interroger sur la préparation d'une retraite en bon ordre.

Le Président répète que le SIDECOM est le financeur et l'association Yvelines Première est une structure juridique indépendante et que le Syndicat n'est qu'une structure créée pour, entre autres choses, financer la chaîne. Il mentionne que la chaîne travaille actuellement sur une restructuration de son périmètre, de sa façon de travailler, de sa structure juridique même, puisque l'association sera sans doute absorbée par la SEM. Il indique qu'il ne sait quel dispositif juridique la chaîne a prévu à cet effet.

En revanche, il souligne que des assurances avaient été données par le CSA concernant le transfert de l'autorisation de diffusion. Il souligne qu'un certain nombre de points ont donc avancé.

Une élue, représentante du SIDECOM au sein du conseil d'administration d'Yvelines Première, assure que tout est réalisé pour aller dans le sens de la fusion des télévisions. Au niveau de la gestion et de l'économie de chaque euro, elle assure ne jamais avoir connu de direction plus exemplaire.

Un élu demande si la proposition figurant dans le ROB comportera ou non la subvention exceptionnelle.

Le Président répond que le ROB ne sera pas modifié et que le Syndicat en décidera selon l'élaboration du budget. Il informe que ce n'est pas parce qu'une subvention est inscrite qu'elle est versée immédiatement.

Monsieur FAIST rappelle que si la subvention est inscrite, elle est due.

Le Président avertit que, si Yvelines Première ne va pas au bout de son processus, elle sera en difficulté pour continuer avec le financement actuel. Il juge que la fermeture d'Yvelines Première signerait un échec total, car cette chaîne a sa place, elle travaille et elle représente un besoin local.
Il ajoute qu'il n'a pas varié d'un iota sur ce point. La chaîne est utile et donc le Syndicat a toute son utilité pour la financer.

Il indique que si Yvelines Première échouait dans ses réformes de structure de façon à se maintenir à flot avec la subvention actuelle du SIDECOM, elle risque d'aller vers la fin de ses activités. Dans ce cas, le SIDECOM devra aller au bout. Selon lui, la situation est identique, que la subvention s'élevant à 30 K€ soit inscrite dès maintenant ou versée au final, parce que, moralement, le Syndicat se devrait de verser les sommes nécessaires à la fermeture. Il assure que le SIDECOM ne partira pas avec l'argent dont il dispose et les membres du Comité ne se le partageront pas pour un repas de fin de SIDECOM.

Un élu indique qu'il siège au Syndicat depuis 2001 et, depuis 2001, sa commune demande à en sortir, mais pas à n'importe quel prix. Si les négociations sont très avancées, il demande si, comme il le pense, les résultats seront connus avant la fin du premier semestre 2017.

Le Président estime que ce serait la moindre des choses.

L'élu rejoint Monsieur FAIST en estimant qu'il ne faut pas mettre la tête dans le sable. Il ajoute que les membres du Syndicat savent que le SIDECOM est engagé et qu'il payera la clôture. Pour lui, que les six mois servent à la subvention ou à la fermeture, cet argent sortira du SIDECOM.Il espère que ce ne sera pas le cas et qu'une solution pérenne sera trouvée pour la survie d'Yvelines Première.
Il souligne que, depuis des années, des solutions sont proposées, mais qu'elles ne voient pas le jour. Selon lui, le Syndicat n'ira pas au-delà de 2017, ni financièrement, ni moralement. Il estime qu'il faut en être conscient.

Il rappelle que le SIDECOM a été créé à l'origine pour mettre en place le câblage, et non pour financer Yvelines Première. Selon lui, continuer sans solution pérenne est un non-sens. Il répète que la majorité des communes veulent sortir du Syndicat.

Le Président répond que, si la majorité des communes voulaient en sortir, la majorité en serait déjà sortie.

Une élue informe que le personnel n'en peut plus et souhaite qu'une solution soit trouvée en 2017.

Le Président indique que tous partagent cette opinion : 2017 devra être l'année de la solution. Il ajoute que tenir à bout de bras pendant des années est épuisant pour tout le monde.

En l'absence d'autres commentaires de la part du Comité, le rapport d'orientation budgétaire 2017 est mis au vote.

Contre : 5
Abstentions : 2

Le Comité adopte le rapport d'orientation budgétaire 2017.

GRILLE DES PROGRAMMES DE LA CHAÎNE YVELINES PREMIÈRE POUR LA SAISON 2016-2017

Le Président présente le rapport et rappelle que l'information constitue le cœur des programmes d'Yvelines Première.

En ce qui concerne le programme Grand Format, il indique qu'il avait longtemps été reproché à Yvelines Première de rester en studio. Pour la saison 2016-2017, Yvelines Première ira sur le terrain à la rencontre des acteurs de la vie locale.

Le Président informe que les programmes sont rediffusés en boucle le week-end. Il précise que les programmes commencent sur une séquence de minuit à 2 heures 30 puis tournent, aussi bien le samedi que le dimanche.

Une élue regrette qu'il ne soit pas mentionné à l'intérieur de cette grille et de cette délibération que les programmes sont en diffusion sur Internet. Elle indique en effet que, si la diffusion sur Internet s'arrête, le Syndicat ne pourra mentionner à Yvelines Première que la chaîne aurait dû diffuser ses programmes sur ce canal.

Le Président abonde en son sens mais précise que la délibération ne concerne que l'adoption du programme.
Il rappelle que les programmes sont visibles aussi bien sur la télévision que sur tous les moyens de rediffusion en boucle et les offres câblées de Numéricable, Orange, SFR et Bouygues, entre autres et sont disponibles à la demande sur Internet bien entendu.

Monsieur FAIST demande si le SIDECOM est indépendant ou non de l'association Yvelines Première.
Il comprend que le Syndicat ait une convention de financement avec Yvelines Première, mais il ne comprend pas que le Comité Syndical ait besoin de valider le travail réalisé par l'association. Pour lui, soit le SIDECOM fait partie de l'association, soit il n'en fait pas partie.
Il annonce qu'il s'abstiendra.

Le Président rappelle à Monsieur FAIST que ce point fait partie de la convention qu'il a contribué à élaborer à l'époque.

En l'absence d'autres observations de la part du Comité, la délibération est soumise au vote.

Abstentions : 7

Le Comité syndical vote, à l'unanimité, la grille des programmes de la chaîne Yvelines Première pour la saison 2016-2017.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h00.